

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 30 mars 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Budget primitif 2023**

—————

**L'adoption du budget 2023 intervient après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 février 2022.**

**Conformément aux orientations posées par le ROB, le budget 2023 met en œuvre les actions définies par le projet de mandat, dont la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) présentée au conseil municipal du 30 mars 2023. Il intègre également les effets de la crise énergétique et les mesures de gestion pour conserver des équilibres financiers sains.**

\*\*\*

**Rappel de la stratégie financière**

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte économique difficile en raison d'un niveau d'inflation sans précédent (+6.7 % en 2022) qui se répercute dans les contrats et les achats de la commune. Cette évolution des prix devrait se poursuivre en 2023.

Ainsi, la ville est fortement impactée par plusieurs effets :

- en premier lieu, la hausse de l'énergie, en dépit du filet de sécurité et de l'amortisseur prévus par la loi de finances.
- En second lieu, la revalorisation de la valeur du point d'indice nécessaire pour limiter l'érosion du pouvoir d'achat des agents territoriaux.
- En troisième lieu, l'augmentation des taux d'intérêts découlant des politiques restrictives des banques centrales de luttant contre l'inflation va peser sur le coût de l'argent et la hausse des frais financiers.

Ces différents facteurs viennent impacter les capacités financières de la collectivité.

La stratégie définie par l'exécutif a pour objectif un maintien de la capacité d'investissement et un recours mesuré à l'endettement, avec une capacité de désendettement en fin de période autour de 8 ans.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement en faisant des économies conjoncturelles et en poursuivant le travail pour réaliser des économies structurelles. Ces économies passent en particulier sur une stabilisation des effectifs RH et une maîtrise de la surface de patrimoine entretenu. Malgré les efforts faits, les contraintes budgétaires de 2023 aboutiront à une diminution de l'épargne brute, avec son incidence sur les capacités d'investissement.

La recherche de financement reste une priorité. En revanche, il n'est pas prévu de recours au levier fiscal.

Le budget 2023 est donc construit dans un contexte économique et social difficile. Les projections économiques anticipent une poursuite de l'inflation pour les prochains mois et années. Il est donc nécessaire d'inscrire ce budget dans une vision pluriannuelle permettant d'assurer les équilibres financiers tout en permettant la réalisation concrète du projet politique.

Le choix est de poursuivre la dynamique mise en œuvre depuis le début de mandat.

Le débat d'orientation budgétaire a été l'occasion de mettre en avant le cadre et les projets qui trouvent leur traduction dans ce budget.

Une ville qui répond aux attentes et aux besoins de ses habitants.

- En améliorant la sécurité aux abords des écoles
- En rendant les écoles plus vertes et accueillantes
- En facilitant les déplacements doux
- En accompagnant les habitants pour proposer et mettre en œuvre les projets lauréats dans le cadre du budget participatif.
- En mettant en place un conseil municipal des jeunes.
- En travaillant à une ville amie des enfants et des aînés
- En travaillant pour le développement de l'offre de logements

Une ville qui prend sa part pour faire face à l'urgence écologique.

- En investissant dans la rénovation énergétique des bâtiments publics
- En développant la production d'électricité pour l'autoconsommation
- En développant un programme de plantation d'arbres
- En poursuivant le travail d'établissement de l'atlas de la biodiversité
- En concluant la restauration de la continuité écologique du Steir

Une ville solidaire et inclusive, qui tient notamment compte des effets de l'inflation et de la hausse de l'énergie pour les ménages :

- En augmentant substantiellement le budget du CCAS pour lui permettre d'accompagner les personnes en situation de fragilité (+ 200 K€)
- En instaurant un moratoire sur l'évolution des tarifs des cantines
- En déployant des actions de lutte contre toutes les discriminations
- En construisant une aire de jeux inclusive ouverte à tous les enfants
- En consolidant les postes des conseillers numériques pour lutter contre la fracture numérique
- En poursuivant les études pour la construction d'un hôtel des solidarités

Une ville dynamique et attractive.

- En soutenant les dynamiques qui émergent des associations
- En poursuivant le travail de dynamisation du centre-ville : construction des halles
- En dotant la ville d'un équipement permettant une pratique sécurisée et l'accueil de compétition fédérale : piste d'athlétisme
- En faisant l'acquisition d'un bâtiment pour permettre l'extension du musée dans les prochaines années

Une ville qui met en œuvre une politique ambitieuse et d'attractivité en matière RH :

- En mettant en œuvre la deuxième tranche du RIFSEEP
- En poursuivant la déprécarisation d'agents

La présente note s'appuie sur les dépenses et recettes réelles. Les mouvements d'ordre ne seront repris qu'en synthèse.

## I. Périmètre des dépenses réelles nettes tous budgets

Dépenses réelles nettes		2021	2022	2023	Variation	
					Valeur	%
<b>Budget principal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	56 683 591 €	58 453 272 €	64 282 305 €	5 829 033 €	9,97%
	<i>dont subvention au CCAS</i>	<i>2 790 500 €</i>	<i>2 815 500 €</i>	<i>3 015 500 €</i>	200 000 €	7,10%
	<i>Remboursement frais (-)</i>	<i>1 338 831 €</i>	<i>1 347 783 €</i>	<i>1 608 387 €</i>	260 604 €	19,34%
	<i>Personnel AC QCOM (+)</i>	<i>8 604 653 €</i>	<i>8 604 653 €</i>	<i>8 604 653 €</i>	0 €	0,00%
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement net</i>	<i>63 949 413 €</i>	<i>65 710 142 €</i>	<i>71 278 571 €</i>	5 568 429 €	8,47%
	Dépenses réelles investissement	23 428 337 €	25 676 196 €	31 946 477 €	6 270 281 €	24,42%
	Dettes	6 240 000 €	6 340 000 €	7 050 000 €	710 000 €	11,20%
<b>Total</b>	<b>93 617 750 €</b>	<b>97 726 338 €</b>	<b>110 275 048 €</b>	12 548 710 €	12,84%	
<b>Zones d'habitat</b>	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €		0 €	
	Dépenses réelles investissement	5 112 225 €	1 700 000 €	1 452 050 €	-247 950 €	-14,59%
	Dettes				0 €	
	<b>Total</b>	<b>5 112 225 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	<b>1 452 050 €</b>	-247 950 €	-14,59%
<b>Locations et camping municipal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	177 853 €	196 885 €	214 911 €	18 026 €	9,16%
	Dépenses réelles investissement	266 000 €	760 000 €	244 500 €	-515 500 €	-67,83%
	Dettes				0 €	
	<b>Total</b>	<b>443 853 €</b>	<b>956 885 €</b>	<b>459 411 €</b>	-497 474 €	-51,99%
<b>Parkings en ouvrage</b>	Dépenses réelles fonctionnement	608 072 €	556 340 €	657 772 €	101 432 €	18,23%
	Dépenses réelles investissement	885 000 €	422 900 €	448 900 €	26 000 €	6,15%
	Dettes				0 €	
	<b>Total</b>	<b>1 493 072 €</b>	<b>979 240 €</b>	<b>1 106 672 €</b>	127 432 €	13,01%
<b>Total net avec administration commune</b>	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	64 735 338 €	66 463 367 €	72 151 254 €	5 687 887 €	8,56%
	Dépenses réelles investissement	29 691 562 €	28 559 096 €	34 091 927 €	5 532 831 €	19,37%
	Dettes	6 240 000 €	6 340 000 €	7 050 000 €	710 000 €	11,20%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>100 666 900 €</b>	<b>101 362 463 €</b>	<b>113 293 181 €</b>	11 930 718 €	11,77%
<b>Total brut hors administration commune</b>	Dépenses réelles brutes de fonctionnement	57 469 516 €	59 206 497 €	65 154 988 €	5 948 491 €	10,05%
	Dépenses réelles investissement	29 691 562 €	28 559 096 €	34 091 927 €	5 532 831 €	19,37%
	Dettes	6 240 000 €	6 340 000 €	7 050 000 €	710 000 €	11,20%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>93 401 078 €</b>	<b>94 105 593 €</b>	<b>106 296 915 €</b>	12 191 322 €	12,95%

Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement nettes réelles (hors opérations d'ordres) de l'ensemble des budgets (budget principal et les trois budgets annexes) retraitées des effets de l'administration commune (réintroduction de la quote-part réglée par AC soit 8,6 M€).

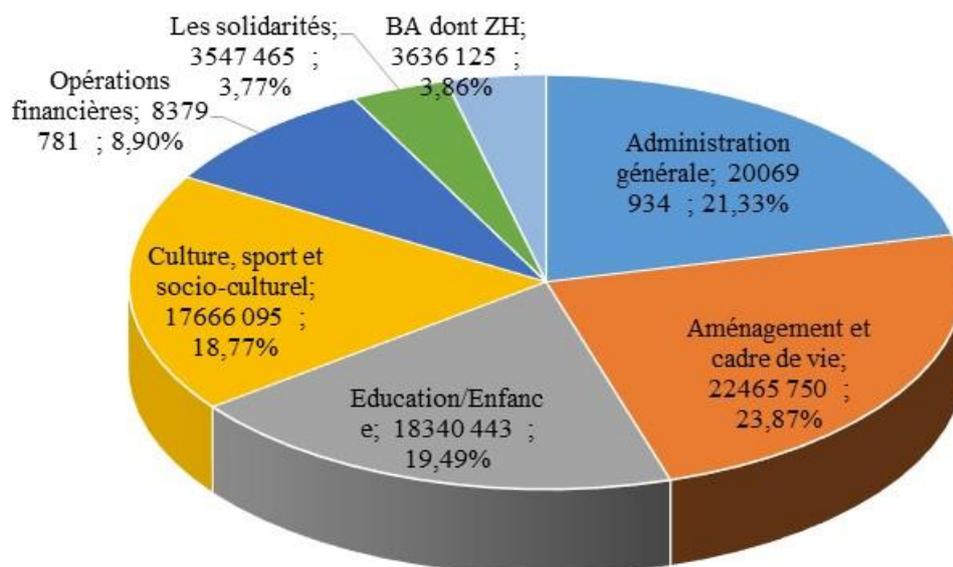
L'investissement en hausse de 5,53 M€ sur l'ensemble du budget principal et des budgets annexes s'explique principalement par un programme important d'investissement sur le budget principal (+6,2M€).

- les crédits d'entretien du patrimoine sur les bâtiments et les ouvrages d'art ;
- les politiques de mobilité (voirie, aménagements cyclables, stationnement) et la sécurisation de l'abord des écoles ;

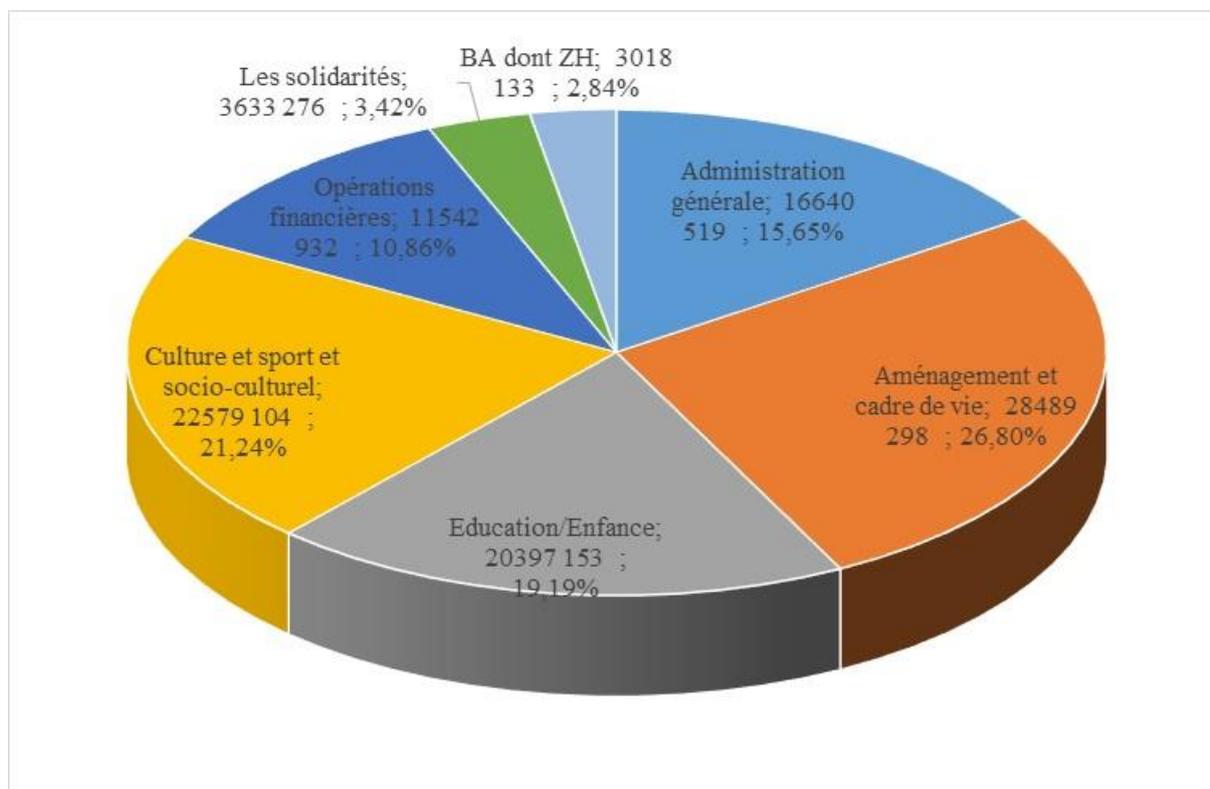
- les études de maîtrise d'œuvre et de schéma directeur pour réaliser la PPI en lien avec le projet politique (rénovation énergétique des groupes scolaires, aménagement du boulevard de France, schéma directeur écoles et périscolaire, halles gourmandes, musée des beaux-arts) ;
- les opérations d'accompagnement des travaux du PEM et du quartier de la gare ; par l'attribution d'un fonds de concours ;
- la rénovation du théâtre Max Jacob ;
- les travaux de la cité sportive de Penvillers avec notamment la piste d'athlétisme ;
- la rénovation des courts de tennis et réalisation de terrains de padels ;
- L'achèvement de la construction du bâtiment de la Providence.

Les charges de fonctionnement sont en progression de 9,97% sur le budget principal. Malgré un contexte de crise énergétique et inflationniste sur l'ensemble du circuit d'approvisionnement, les dépenses de fonctionnement sont contenues par un effort important de rationalisation des besoins des directions. Elles permettent néanmoins de maintenir la qualité du service public.

Toutes dépenses par politiques publiques 2022 pour mémoire (en K€) :



## Toutes dépenses par politique publique 2023 (en K€) :



Tous budgets et toutes dépenses confondus, le périmètre financier de la commune atteint les 106,2 M€.

Les interventions en matière d'aménagement et de cadre de vie concernent tout ce qui est relatif à l'aménagement de l'espace public (voiries, espaces verts et végétalisation, éclairage public, sécurité, mobilités) et à l'aménagement urbain ainsi que la gestion de cet espace public représentent 28,48 M€ (22,46 M€ en 2022) soit 26,80 % des crédits.

Les crédits en matière de culture, sport et socio-culturel représentent 22,58 M€ (17,66 M€ en 2022) soit 21,24 % des crédits. Ils alimentent aussi bien les équipements que les structures associatives.

19,19 % soit 20,39 M€ (18,34 M€ en 2022) de crédits sont consacrés aux politiques d'éducation et d'enfance (écoles, centre de loisirs...).

Les budgets annexes représentent 2,84 % des crédits dont 1,45 M€ pour les zones d'habitat, 1,10 M€ sur les parkings en ouvrages et 459 M€ sur les locations de bâtiments et le camping municipal.

Les 3,5 M€ de crédits de solidarités ne représentent qu'une partie des interventions en la matière, la politique étant largement mise en œuvre par CCAS. La commune verse 3,01 M€ au profit de ce dernier.

L'administration générale représente 16,6 M€, notamment les fonctions supports, la gestion de l'état civil et des bâtiments administratifs.

## II. Budget principal

### A. Balance générale

		2020	2021	2022	2023	2022/2023	2022/2023
1	Ressources de fonctionnement	65 697 334	65 977 426	67 330 566	72 407 243	5 076 677	7,54%
2	Dépenses de fonctionnement hors charges financières	54 395 242	55 658 591	57 553 272	63 082 305	5 529 033	9,61%
3	Capacité courante de financement (1-2)	11 302 092	10 318 835	9 777 294	9 324 938	- 452 356	-4,63%
4	Frais financiers	1 230 000	1 025 000	900 000	1 200 000	300 000	33,33%
5	Épargne brute (3-4)	10 072 092	9 293 835	8 877 294	8 124 938	- 752 356	-8,48%
6	Remboursement capital dette	6 112 000	6 240 000	6 340 000	7 050 000	710 000	11,20%
7	Épargne nette (5-6)	3 960 092	3 053 835	2 537 294	1 074 938	- 1 462 356	-57,63%
8	Subventions d'équipement versées	1 017 284	1 402 284	766 696	2 397 385	1 630 689	212,69%
9	Programme d'investissement	17 662 522	22 026 053	24 909 500	29 549 092	4 639 592	18,63%
10	Charges d'investissement (8+9)	18 679 806	23 428 337	25 676 196	31 946 477	6 270 281	24,42%
11	Recettes d'investissement	5 053 293	8 797 074	6 907 747	9 313 996	2 406 249	34,83%
12	Total des financements propres (7+11)	9 013 385	11 850 909	9 445 041	10 388 934	943 893	9,99%
13	Emprunt d'équilibre	9 666 421	11 577 428	16 231 155	21 557 543	5 326 388	32,82%

La balance générale des opérations réelles du budget principal fait apparaître une hausse des ressources de fonctionnement principalement due à l'évolution des bases d'imposition fiscales (+3,65 M€) et d'un ajustement des prévisions des droits de mutations par rapport au BP 2022 (+800 K€). Les dotations et les compensations fiscales viennent compléter la hausse des ressources de fonctionnement (+322 K€)

Les remboursements de frais sont également en augmentation en raison du contexte inflationniste (+260 K€).

Cette augmentation des ressources ne finance pas totalement la hausse des dépenses de fonctionnement hors charges financières qui croît de 9,61% et intègre l'augmentation des prix due au contexte économique (énergie, fournitures de matières premières et contrats d'entretien) et la valorisation du point d'indice et du régime indemnitaire du personnel.

En effet sur les 5,5 M€ d'augmentation, 2,3 M€ (+14,62 %) concernent les charges de gestion courante, 1,9 M€ (+6,96 %), les frais de personnel et 1,4 M€ concernent les reversements d'AC suite à la réfaction pour le paiement des prestations informatiques.

De ce fait, le prélèvement sur l'épargne brute est de 752 K€. Cette épargne brute reste à un niveau élevé de 8,1 M€, ce qui permet de maintenir la qualité des services publics rendus à la population.

En revanche, l'épargne nette connaît un net repli, entre l'augmentation du capital de la dette à rembourser et baisse de l'épargne brute.

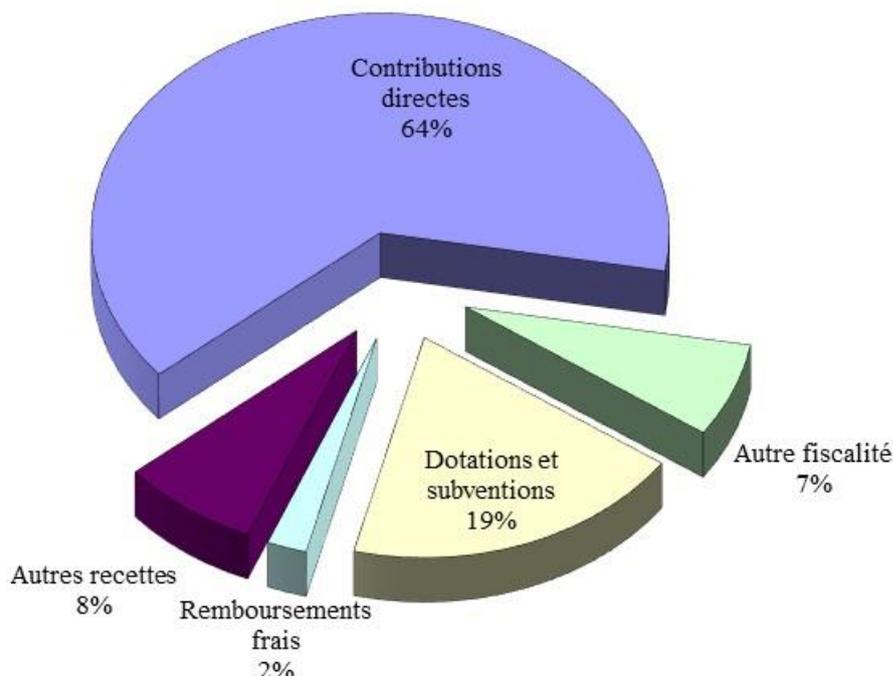
La recherche de financements externes pour l'investissement permet un programme d'investissement propre important (hors opération pour compte de tiers). Il s'élève à 31,9 M€ avec une inscription d'un recours à l'emprunt d'équilibre de 21,5 M€ (84 % du besoin de financement de l'investissement).

## **B. Le fonctionnement**

Après avoir détaillé les recettes, les propositions de plafonds de crédits en dépenses seront présentées.

### **1. Recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 72,4 M€ réparties comme suit :



La fiscalité directe locale se réduit désormais à la taxe foncière, désormais seule composante de cette fiscalité avec la suppression de la TH (sauf pour les résidences secondaires) et le transfert à la commune de la part départementale.

Le produit des contributions directes passe de 42,3 M€ à 43,7 M€ soit une augmentation de 3,32%, avec une actualisation des bases en loi de finances de 7,1 % et une bonne dynamique des bases physiques.

Quant aux droits de mutation, le montant prévisionnel est ajusté à 2 800 000 € soit une augmentation de + 800 000 €.

S'agissant des autres recettes de fonctionnement, elles restent stables.

### La fiscalité (51,25 M€)

Budget général (opérations réelles)	2021	2022	2023	Variation	
				Valeur	%
<b>Fiscalité</b>	<b>46 242 500</b>	<b>46 750 000</b>	<b>51 254 000</b>	<b>4 504 000 €</b>	<b>9,63%</b>
Contributions directes	42 200 000	42 600 000	46 254 000	3 654 000 €	8,58%
Autres taxes et impôts	4 042 500	4 150 000	5 000 000	850 000 €	20,48%
<i>Droit de place</i>	<i>264 500</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>	0 €	0,00%
<i>Taxe sur l'électricité</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 250 000</i>	50 000 €	4,17%
<i>Taxe sur la publicité</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	0 €	0,00%
<i>Droit de mutation</i>	<i>1 878 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 800 000</i>	800 000 €	40,00%

La fiscalité voit son produit augmenter avec une progression attendue de 9,63 %.

En 2023, il est proposé de maintenir les taux de TH, TFPNB, et la TFPB au niveau de l'année précédente :

- taxe d'habitation : 20,01 % ;
- foncier bâti : 37,2 % ;
- foncier non-bâti : 64,88 %.

Les produits fonciers augmentent de 3,65 M€ soit +8.5 % du fait de l'évolution des bases actée par la loi de finances 2023 et de la variation physique des bases. Le produit de la taxe sur l'électricité reste relativement stable (+50 K€).

Une approche prudente est proposée concernant les droits de mutations qui ont connu des niveaux exceptionnels ces dernières années. Un ralentissement s'est néanmoins produit sur le deuxième semestre, avec un volume de transaction en baisse et des prix stables. Entre une offre moins importante et des conditions d'accès au crédit plus complexe, cette décélération devrait se poursuivre sur 2023. Le montant prévisionnel des droits de mutation est donc aujourd'hui inscrit dans une cible d'environ 2,8 M€.

**a. Les dotations et subventions (chapitre 74)**

Budget général (opérations réelles)	2021	2022	2023	Variation	
<b>Dotations et subventions</b>	<b>12 711 082</b>	<b>13 625 502</b>	<b>13 934 416</b>	<b>308 914 €</b>	<b>2,27%</b>
Dotations	9 358 000	9 318 000	9 456 000	<b>138 000 €</b>	<b>1,48%</b>
<i>DGF</i>	<i>8 046 000</i>	<i>8 006 000</i>	<i>8 056 000</i>	<b>50 000 €</b>	<b>0,62%</b>
<i>DSU</i>	<i>1 312 000</i>	<i>1 312 000</i>	<i>1 400 000</i>	<b>88 000 €</b>	<b>6,71%</b>
DNP	1 346 000	1 170 000	1 250 000	<b>80 000 €</b>	<b>6,84%</b>
DSC	-	107 000	107 000	<b>0 €</b>	<b>0,00%</b>
Autres dotations	560 000	560 000	560 000	<b>0 €</b>	<b>0,00%</b>
Compensations fiscales	154 900	1 161 000	1 345 400	<b>184 400 €</b>	<b>15,88%</b>
Subventions et autres	1 292 182	1 309 502	1 216 016	<b>-93 486 €</b>	<b>-7,14%</b>

Ce chapitre augmente de 308 K€, soit +2,27%.

Les dotations progressent légèrement : +0,62 % pour la DGF et +6,71 % pour la DSU (abondement loi de finances des dotations de péréquation).

Après une baisse au BP 2022, la dotation nationale de péréquation voit son produit augmenter de 80 K€.

S'agissant des compensations fiscales, dont celles portant sur les exonérations de taxes foncières mise en place par la loi de finance 2021, elles sont estimées à 1,34 M€ pour 2023.

Sur le chapitre des subventions, une baisse de 7,14 % est attendue. Cette baisse correspond essentiellement à la mise en place du nouveau cadre contractuel avec la CAF et la bascule financière des anciens CEJ vers les bonus territoire de la CTG (une partie des fonds sont directement versées aux organismes par la CAF en lieu et place de la commune).

**b. Les produits des services et autres recettes**

Budget général (opérations réelles)	2021	2022	2023	Variation	
<b>Remboursements frais</b>	<b>1 338 831</b>	<b>1 347 783</b>	<b>1 608 387</b>	<b>260 604 €</b>	<b>19,34%</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>5 685 013</b>	<b>5 607 281</b>	<b>5 610 440</b>	<b>3 159 €</b>	<b>0,06%</b>
<i>participations usagers services enfance</i>	<i>1 922 000</i>	<i>1 888 925</i>	<i>2 012 000</i>	<b>123 075 €</b>	<b>6,52%</b>
<i>participations usagers services culturels et sportifs</i>	<i>222 320</i>	<i>231 820</i>	<i>239 820</i>	<b>8 000 €</b>	<b>3,45%</b>
<i>droits de stationnement et forfait post stationnement</i>	<i>1 414 500</i>	<i>1 270 000</i>	<i>1 220 000</i>	<b>-50 000 €</b>	<b>-3,94%</b>

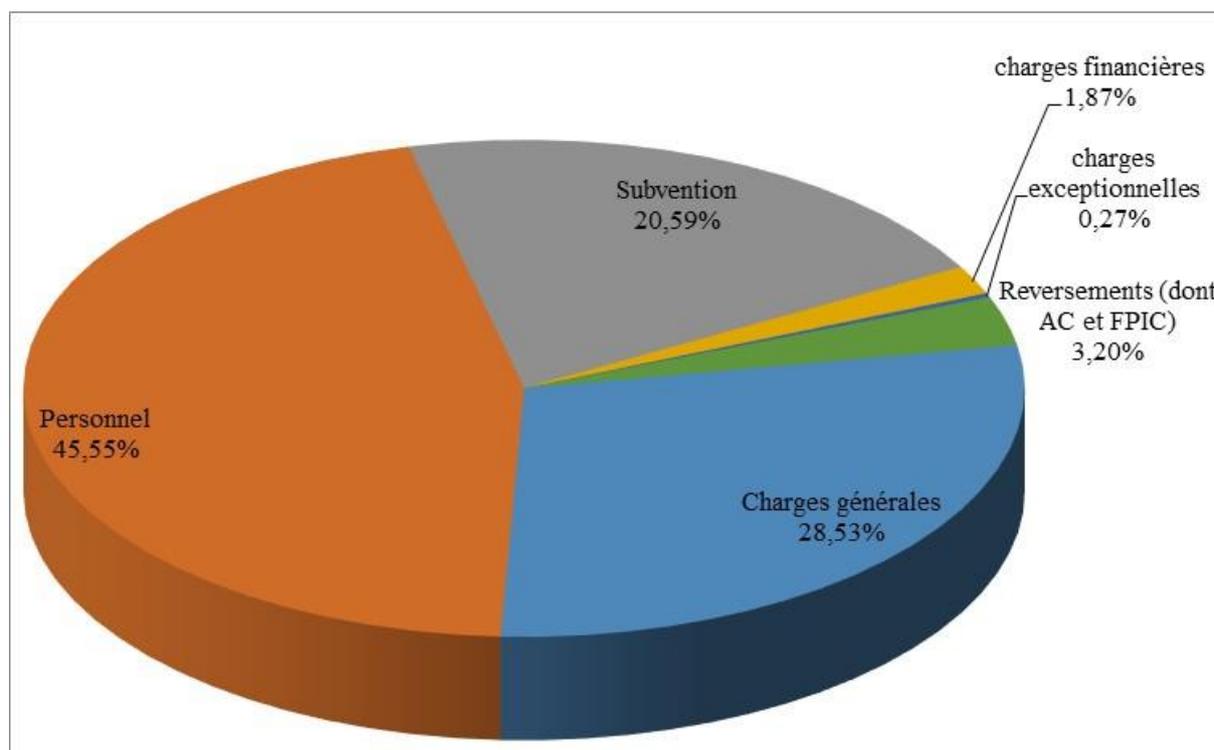
Les recettes des remboursements des frais prévues dans les budgets annexes des parkings en ouvrages et des locations et camping sont en augmentation. Elles suivent l'évolution des charges de personnel.

Les remboursements des charges générales partagées avec QBO et que la commune avance sont à la hausse (+191 K€) en raison de l'impact de l'inflation sur toutes les dépenses à caractère générale.

Les autres recettes, dont les participations des usagers connaissent une augmentation en raison de l'évolution des tarifs votés pour 2023 (hors tarifs scolaires et périscolaires). Les droits de stationnement et forfaits post stationnement baissent de 50 K€ pour s'approcher du réel constaté depuis la crise du COVID.

## 2 - Dépenses de fonctionnement

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 64,28 M€ et se décomposent comme suit :



Budget général (opérations réelles)	2021	2022	2023	Variation	
				Valeur	%
Charges générales	15 581 964	15 978 109	18 314 893	2 336 784 €	14,62%
Personnel	25 785 431	27 336 938	29 240 520	1 903 582 €	6,96%
Subvention	13 562 015	13 247 564	13 219 378	-28 186 €	-0,21%
<b>sous total dépenses de gestion courante</b>	<b>54 929 410</b>	<b>56 562 611</b>	<b>60 774 791</b>	<b>4 212 180 €</b>	<b>7,45%</b>
charges financières	1 025 000	900 000	1 200 000	300 000 €	33,33%
charges exceptionnelles	292 000	298 500	172 000	-126 500 €	-42,38%
Reversements (dont AC et FPIC)	334 181	609 161	2 052 514	1 443 353 €	236,94%
Autres	103 000	83 000	83 000	0 €	0,00%
<b>S/total Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 754 181</b>	<b>1 890 661</b>	<b>3 507 514</b>	<b>1 616 853 €</b>	<b>85,52%</b>
<b>Total</b>	<b>56 683 591</b>	<b>58 453 272</b>	<b>64 282 305</b>	<b>5 829 033 €</b>	<b>9,97%</b>

**a. Charges générales :**

Ce chapitre est en augmentation de 14,62% soit +2 337 K€. Cette hausse est principalement due à la forte augmentation des dépenses énergétiques (+ 203 %). Les mesures gouvernementales sur l'électricité n'ont permis qu'une compensation relative de la hausse de la facture, quant au gaz, la hausse est subie de plein fouet sans amortisseur de l'État. L'indexation de l'inflation sur les contrats de maintenance et d'entretien de nos bâtiments et l'augmentation des coûts des matériaux (bois, acier) ou des produits alimentaires participent également à l'augmentation des charges générales.

Ces augmentations sont contenues par la réalisation d'économies réalisées sur les autres postes de dépenses, que ce soit au travers du plan de sobriété énergétique ou encore sur les animations (-200 K€) et également par la diminution du coût du service informatique communautaire contrebalancée par l'augmentation du reversement de l'attribution de compensation (réfaction pour le paiement des prestations informatiques).

Les principales évolutions entre 2022 et 2023 sont indiquées dans le tableau suivant :

<b>Budget général - Principaux comptes de charges à caractère général</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>	
Combustibles et carburants	350 000	300 000	475 000	175 000 €	58,33%
Achat de prestation de services	2 547 000	2 513 000	2 758 875	245 875 €	9,78%
Energie électricité	1 577 620	1 576 300	4 779 354	3 203 054 €	203,20%
Combustibles	36 900	26 900	41 000	14 100 €	52,42%
Fournitures de petits équipements	198 150	195 510	185 400	-10 110 €	-5,17%
Locations immobilières	653 398	646 943	675 929	28 986 €	4,48%
Locations mobilières	345 475	298 500	272 180	-26 320 €	-8,82%
Entretien terrains	403 600	338 600	292 600	-46 000 €	-13,59%
Entretien bâtiments	303 000	150 455	201 530	51 075 €	33,95%
Matériel roulant	201 000	201 000	230 000	29 000 €	14,43%
Autres biens mobiliers	77 300	78 570	85 450	6 880 €	8,76%
Maintenance	391 900	796 315	682 400	-113 915 €	-14,31%
Primes d'Assurances +DO	474 000	267 103	322 797	55 694 €	20,85%
Honoraires	321 660	406 153	289 434	-116 719 €	-28,74%
Divers	218 422	188 712	297 870	109 158 €	57,84%
Etudes et recherche	107 600	208 838	134 210	-74 628 €	-35,73%
Fêtes et cérémonies	136 000	150 000	138 000	-12 000 €	-8,00%
Frais de télécommunications	93 500	91 400	96 860	5 460 €	5,97%
Frais de nettoyage des locaux	633 050	592 403	667 810	75 407 €	12,73%
Service informatique communautaire	1 386 000	1 760 000	611 847	-1 148 153 €	-65,24%
Autres services extérieurs	312 461	339 280	236 840	-102 440 €	-30,19%
Taxes foncières	200 262	210 275	212 140	1 865 €	0,89%
<b>Total</b>	<b>10 968 298</b>	<b>11 336 257</b>	<b>13 687 526</b>	<b>2 351 269 €</b>	<b>20,74%</b>

## b. Personnel

	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023	
<b>Charges brutes (012)</b>	<b>25 785 431</b>	<b>27 336 938</b>	<b>29 240 520</b>	1 903 582 €	6,96%
<b>Réintroduction AC administration commune</b>	<b>8 604 000</b>	<b>8 604 000</b>	<b>8 604 000</b>	0 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>34 389 431</b>	<b>35 940 938</b>	<b>37 844 520</b>	1 903 582 €	5,30%

L'évolution des crédits en matière de personnel s'élève à un montant de 1 903 582 €, soit + 6,96 %, elle prend en compte :

- la hausse du point d'indice de 3,5 % en vigueur depuis juillet 2022 (mais non prévue au BP 2022, l'impact est donc année pleine pour 2023) ;
- les mesures liées à l'ajustement des grilles de traitement en fonction du relèvement du SMIC, le GVT et la montée en charge du RIFSEEP.

Les effectifs restent stables sur 2023.

Principales évolutions de la masse salariale :

Thématique	Montant
AUGMENTATION DU SMIC (agents horaires)	150 515
PRIME PRECARITE NON INTEGREE BP 2022	203 966
PASSAGE DE L'INDICE MAJORE MINI 352	62 189
AVANCEMENTS ECHELONS 2023	88 622
AVANCEMENTS ECHELONS 2022 - EFFET 2023	80 153
GIPA 2023	13 650
COMPENSATION CSG	9 711
AUGMENTATION POINT INDICE +3,5%	700 543
<b>Mesures subies par la commune</b>	<b>1 309 349</b>
RIFSEEP 2023 (25% de l'enveloppe)	125 000
DEPRECARISATIONS (4 agents au 01/09/2022)	40 000
CAP 2023 (6 mois)	31 000
CAP 2022 EFFET 2023 (6 mois)	27 640
AUGMENTATION PARTICIPATION MUTUELLE	1 558
IMPACT RIFSEEP SAISONNIERS	33 067
COTIS CNFPT APPRENTIS	8 036
<b>Mesures décidées par la commune</b>	<b>266 301</b>

**c. Concours et subventions :**

<b>Chapitre 65 dont subventions</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>	
Indemnités et charges élus	547 401	547 400	525 500	-21 900 €	-4,00%
Admission en non-valeur	30 000	30 000	35 000	5 000 €	16,67%
Subv. CCAS	2 790 500	2 815 500	3 015 500	200 000 €	7,10%
Subv. Caisse des écoles	348 600	348 600	333 600	-15 000 €	-4,30%
Subventions	9 735 514	9 385 254	9 219 778	-165 476 €	-1,76%
Secours restauration scolaire	110 000	100 000	90 000	-10 000 €	-10,00%
<b>Total</b>	<b>13 562 015</b>	<b>13 226 754</b>	<b>13 219 378</b>	<b>-7 376 €</b>	<b>-0,06%</b>

Ce chapitre affiche une baisse de 7 K€ qui se décompose de la manière suivante :

- une hausse de la subvention au CCAS (+200 K€) ;
- l'impact du bonus territoire versé directement aux acteurs associatifs (La CAF verse directement cette subvention aux associations et non plus à la commune qui la reversait aux associations).

**d. Charges exceptionnelles (172 K€) :**

Ce chapitre porte plus particulièrement sur des crédits d'annulation de titres des années antérieures et des charges exceptionnelles liées à des opérations d'assurances. Son montant est fixé à 172 K€ pour le budget 2023.

**e. Reversements (2 052 K€) :**

Ce chapitre intègre les crédits nécessaires au versement de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (252 K€). Il comporte également l'attribution de compensation que la commune de Quimper verse à l'EPCI. Cette dernière a évolué en raison de l'adoption d'une réfaction partielle (50%) de l'attribution de compensation pour le paiement des frais informatiques facturés par le service commun informatique passant de 308 K€ à 1 800 K€.

Enfin, le chapitre des dépenses imprévues est provisionné pour 83 K€.

## f. Évolution par politique publique et service

Évolution des besoins de financement par politique publique :

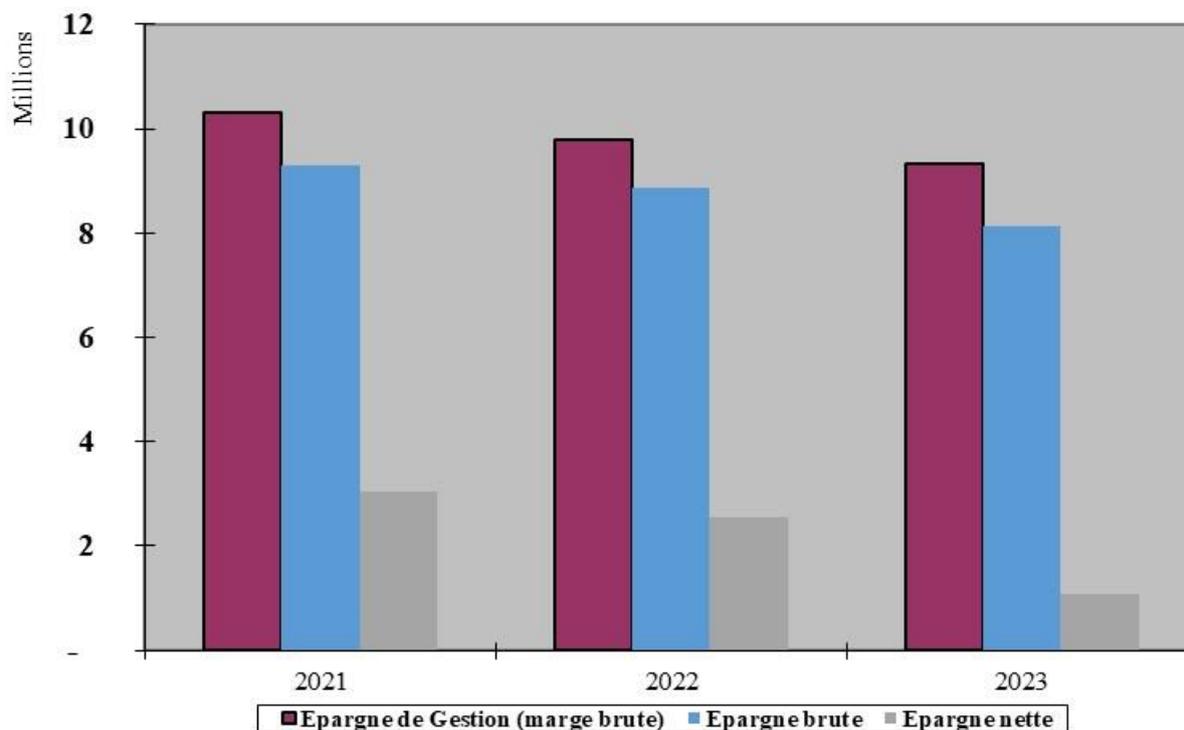
Politique publique	Dépenses 2023	Recettes usagers et subventions 2023	Besoin de financement 2023	Besoin de financement 2022	Valeur	%
Administration générale	13 656 732	2 888 490	10 768 242	10 923 673	-155 431	-1,42%
Aménagement et cadre de vie	11 893 304	2 272 011	9 621 293	8 170 034	1 451 259	17,76%
Education/Enfance	16 697 453	2 549 460	14 147 993	12 600 943	1 547 050	12,28%
Jeunesse, Culture et Sport	14 685 606	1 223 569	13 462 037	12 566 831	895 206	7,12%
Santé/social	3 623 276	56 093	3 567 183	3 392 611	174 572	5,15%
<b>Total</b>	<b>60 556 371</b>	<b>8 989 623</b>	<b>51 566 748</b>	<b>47 654 092</b>	<b>3 912 656</b>	<b>8,21%</b>

Les dépenses d'administration incluent des dépenses non ventilables (dont état civil et autres services à la population) et dédiées à l'ensemble des directions et usagers. La baisse de 155 K€ du besoin de financement s'explique uniquement par la baisse de la facturation des frais informatiques contrebalancée par la réfaction de l'attribution de compensation. En parallèle, les autres dépenses d'administration générale augmentent.

La hausse du besoin de financement des politiques publiques dédiées à l'aménagement et le cadre de vie intègre notamment l'aménagement des eaux (+196 K€), les espaces verts (+97 K€), l'éclairage public (+503 K€) et la baisse des droits de stationnement (-43 K€).

L'augmentation du besoin concernant l'éducation/enfance porte essentiellement sur l'évolution de la masse salariale, les coûts de fonctionnement des bâtiments dédiés et de l'achat des repas.

### C. Remboursement du capital et des intérêts de la dette et autofinancement

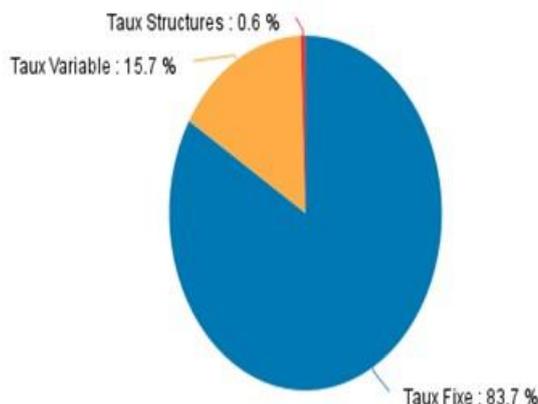


Dette	2021	2022	2023	Variation	
Encours 01/01 N	49 982 020	46 889 526	46 680 012	-209 514 €	-0,45%
Emprunt	11 577 428	16 317 345	21 561 043	5 243 698 €	32,14%
Remboursement	6 240 000	6 340 000	7 050 000	710 000 €	11,20%
Solde N	5 337 428	9 977 345	14 511 043	4 533 698 €	45,44%
Dette au 31/12/N	55 319 448	56 866 871	61 191 055	4 324 184 €	7,60%

Le capital à rembourser en 2022 est de 7,05 M€ (incluant la levée d'une part de l'emprunt d'équilibre).

Caractéristiques de la dette au 01/01/2023			
Encours	<b>46 680 012,13</b>	Nombre d'emprunts *	<b>24</b>
Taux actuariel *	<b>2,08%</b>	Taux moyen de l'exercice	<b>1,76%</b>
<i>* tirages futurs compris</i>			

## Structures des emprunts



## Financiers :

Prêteur	%	Montant
ARKEA Banque Entreprises et institutionnels	29%	13 318 678
Caisse d'Epargne	23%	10 724 979
La Banque Postale	22%	10 179 098
Caisse Régionale de Crédit Agricole	16%	7 338 194
Société Générale	5%	2 427 030
Banque de Financement et de Trésorerie	2%	957 020
Crédit Coopératif	2%	938 630
Caisse des Dépôts et Consignations	1%	521 119
Dexia Crédit Local	1%	275 264
<b>TOTAL</b>		<b>46 680 012</b>

L'épargne nette (après remboursement du capital de la dette, hors dépenses d'ordre) se situe à 1,07 M€.

La capacité de désendettement, au stade du budget primitif est de 7,53 ans contre 6.41 ans l'année précédente.

Il convient de noter qu'au CA 2022, l'épargne brute se situe à 13,52 M€ et l'épargne nette à un peu plus de 7 M€. En CA 2023, si l'épargne nette sera en diminution, elle devrait néanmoins se situer autour de 5 M€ après exécution et reprise des résultats.

## D. L'investissement

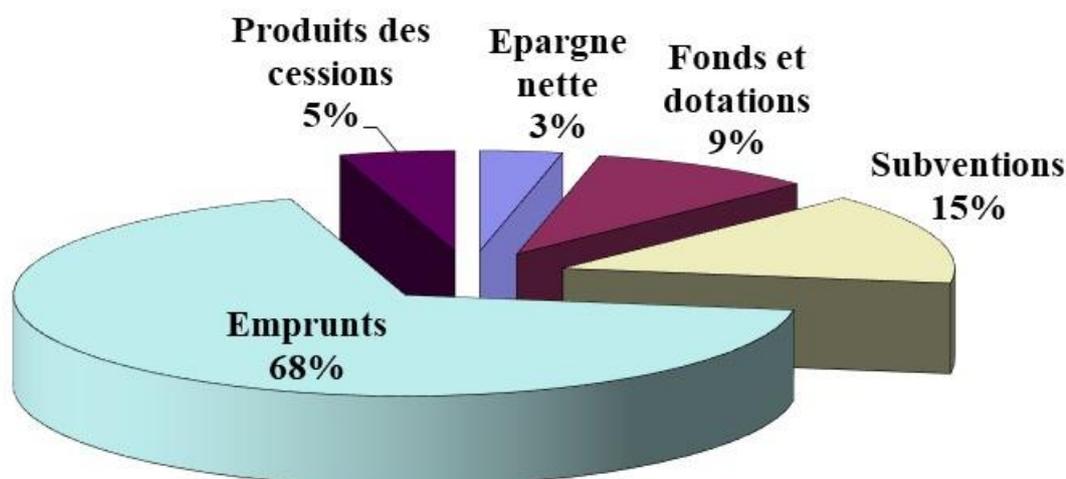
### 1. Dépenses d'investissement

Budget général	2021	2022	2023	Variation	
<b>Dépenses investissement hors dette</b>	<b>23 428 337</b>	<b>25 676 196</b>	<b>31 946 477</b>	<b>6 270 281 €</b>	<b>24,42%</b>
Immobilisations incorporelles	2 042 255	3 565 100	3 316 724	-248 376 €	-6,97%
Subventions d'équipement	1 402 284	766 696	2 397 385	1 630 689 €	212,69%
Immobilisations corporelles	4 301 100	3 368 000	5 276 254	1 908 254 €	56,66%
Travaux en cours	15 362 600	17 779 400	20 714 214	2 934 814 €	16,51%
Autres immobilisations	190 098	7 000	39 900	32 900 €	470,00%
Compte de tiers	130 000	190 000	202 000	12 000 €	6,32%
<i>Dépenses investissement avec dette</i>	<i>29 668 337</i>	<i>32 016 196</i>	<i>38 996 477</i>	<i>6 980 281 €</i>	<i>21,80%</i>

Le détail des principaux investissements :

Programmes d'investissement	Montant
Voirie et mobilités douces	5 552 200
Etudes et travaux sur les bâtiments communaux dont rénovation des écoles	4 917 000
Cité sportive de Penvillers (piste athlétisme, démolition tribunes, aménagements provisoires)	4 260 000
Acquisitions de bâtiments	2 180 000
Travaux sur ouvrages d'art	1 060 000
Eclairage public	1 037 500
PEM	1 000 000
Acquisitions de véhicules	890 000
Espaces verts	852 000
Halles gourmandes	837 000
Rénovation du théâtre Max Jacob	830 000
Rénovation des cours de tennis de Creac'h Gwen	655 257
Travaux d'accompagnement des permis de construire	551 000
Travaux d'accessibilités	505 000
Aire de jeux inclusive	445 000
Bâtiment La providence	440 000
Skate Park	410 000
Quais de l'Odet	362 000
Matériel informatique	321 287
Equipements sportifs de proximité	308 000
Participation au Département pour la route de Brest/Bd Allende	300 000
Panneaux photovoltaïques	295 000
Démolitions	280 000
Sécurisation des abords des écoles	199 000
Vidéoprotection	186 000
Travaux effacement de réseaux	160 000
Salle Dan Ar Braz	150 000
Réaménagement de la place Saint-François	132 000
Ferme Maraichère / Quartier Fertile	110 000
Végétalisation des cours d'écoles	100 000

## 2. Financement des investissements (après remboursement du capital de la dette)



Budget général	2021	2022	2023	Variation	
<b>Recettes investissement</b>	<b>20 374 502</b>	<b>23 225 092</b>	<b>30 875 039</b>	<b>7 649 947 €</b>	<b>32,94%</b>
Fonds et dotations	2 750 000	3 450 000	2 950 000	-500 000 €	-14,49%
FCTVA	2 100 000	2 800 000	2 300 000	-500 000 €	-17,86%
TLE	650 000	650 000	650 000	0 €	0,00%
Excédent N-1				0 €	
Subventions	4 257 177	2 359 031	4 657 496	2 298 465 €	97,43%
Subventions	3 907 177	2 149 031	4 337 496	2 188 465 €	101,83%
Amendes de police	350 000	210 000	320 000	110 000 €	52,38%
Emprunts	11 577 428	16 317 345	21 561 043	5 243 698 €	32,14%
Autres	54 897	58 716	1 500	-57 216 €	-97,45%
Produits des cessions	1 605 000	850 000	1 503 000	653 000 €	76,82%
Comptes de tiers	130 000	190 000	202 000	12 000 €	6,32%

Le FCTVA est prévu pour 2,3 M€ au vu des réalisations d'investissement 2022. Le produit de la taxe d'aménagement est stable à 650 K€.

Les subventions prévues proviennent de divers financeurs (Etat, région, département, UE) sur des projets d'investissement comportant notamment les travaux de rénovation énergétique (groupe scolaire de Kervilien), la construction de l'immeuble de la Providence, la rénovation de la cité sportive de Penvillers ou encore les travaux sur les aménagements de voirie.

La commune répond aux différents appels à projet et notamment ceux en lien avec le plan de relance, le fonds vert ou encore de la dotation de soutien à l'investissement local.

Le produit des amendes de police est en augmentation de 110 K€.

Les cessions sont prévues pour 1,5 M€ avec notamment des cessions à Kervilier (QBO) et à Kerdaniel.

Au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre finance 67 % des dépenses d'investissement pour un montant de 21,5 M€.

### III. Budgets annexes

#### A. Budget annexe des zones d'habitat

Zone d'habitat	2021	2022	2023	Evolution
Vente	187 500	1 000 000	1 000 000	0
Fiscalité	-	-		0
Autres recettes	-	400 000	400 000	0
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>187 500</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 400 000</b>	0
				0
Charges générales	5 112 225	1 700 000	1 452 050	-247 950
Personnel	-	-		0
Autres charges	-	-		0
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>5 112 225</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 452 050</b>	-247 950
				0
<b>Autofinancement</b>	<b>- 4 924 725</b>	<b>- 300 000</b>	<b>- 52 050</b>	<b>247 950</b>
Autres recettes	-	-		0
Emprunt équilibre	4 924 725	300 000	52 050	-247 950

#### En dépenses :

1,45 M€ de crédits sont prévus au titre de l'aménagement de terrains dans le cadre de l'OPAH RU (840 K€), de l'acquisition de terrains et d'études dans la zone de Ty Bos (597 K€).

#### En recettes :

Les recettes sont liées à des cessions sur la zone de Linéostic (800 K€) et à des fonds friches et ventes de terrains dans le cadre de l'OPAH RU (600 K€).

#### A. Budget annexe des locations et camping municipal

Location et camping	2021	Evolution	2022	2023	Evolution
Recettes commerciales	507 800		518 700	523 700	5 000
Fiscalité	-		-		0
Autres recettes	-		-		0
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>507 800</b>		<b>518 700</b>	<b>523 700</b>	<b>5 000</b>
	-		-		0

Charges générales	177 853		196 885	212 911	16 026
Personnel	-		-		0
Autres charges	-		-	2 000	2 000
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>177 853</b>		<b>196 885</b>	<b>214 911</b>	<b>18 026</b>
					0
<b>Autofinancement</b>	<b>329 947</b>		<b>321 815</b>	<b>308 789</b>	<b>-13 026</b>
Autres recettes	21 000		51 100	5 000	-46 100
Emprunt	-		387 085	-	
Excédent reporté					0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>350 947</b>		<b>760 000</b>	<b>313 789</b>	<b>-446 211</b>
					0
Fonds de concours	-		-		0
Autres investissements	266 000		760 000	244 500	-515 500
Déficit reporté					0
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>266 000</b>		<b>760 000</b>	<b>244 500</b>	<b>-515 500</b>

Ce budget comprend les locations de bâtiments soumises à TVA (le théâtre de Cornouaille) et la gestion du camping municipal.

Le montant de la location du théâtre est de 401 K€, l'autre bâtiment géré par ce budget étant l'immeuble occupé par Radio France à Creac'h Gwen.

Les dépenses d'investissements, après une année de travaux de renouvellement du système de chauffage au théâtre de Cornouaille, concernent des travaux courants entretien (cependant les crédits 2022 sont en partie reportés sur 2023).

## B. Budget annexe des parkings en ouvrage

<b>Parkings en ouvrage</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution</b>
Recettes commerciales				
Fiscalité	710 000	725 000	804 200	79 200
Subventions	-	-		0
Autres recettes	385 000	10 000	10 000	0
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>1 095 000</b>	<b>735 000</b>	<b>814 200</b>	<b>79 200</b>
				0
Charges générales	558 254	546 340	647 772	101 432
Personnel	-	-		0
Autres charges	445 000	10 000	10 000	0
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>1 003 254</b>	<b>556 340</b>	<b>657 772</b>	<b>101 432</b>
				0
<b>Autofinancement</b>	<b>91 746</b>	<b>178 660</b>	<b>156 428</b>	<b>-22 232</b>
Autres recettes	285 000			
Emprunts	1 438 254	244 240	292 472	48 232
Excédent reporté				0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 815 000</b>	<b>422 900</b>	<b>448 900</b>	<b>26 000</b>
				0
Fonds de concours				0
Autres investissements	1 815 000	422 900	448 900	26 000
Déficit reporté				0
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 815 000</b>	<b>422 900</b>	<b>448 900</b>	<b>26 000</b>

Le budget des parkings en ouvrage recoupe les différents parkings exploités en régie par la commune (parkings : du Steir, Théodore Le Hars, De Lattre de Tassigny, du théâtre de Cornouaille, de la Tour d'Auvergne).

Les recettes prévisionnelles des parkings sont ajustées au vu des recettes constatées en 2022 et de la grille tarifaire 2023.

En investissement, 300 K€ sont prévus pour l'installation de recharges des véhicules électriques et 90 K€ pour des travaux de rénovation de la toiture terrasse du parking Théodore Le Hars.

#### **IV. Rappel de l'équilibre**

Les amortissements et les opérations d'ordre étant couverts, l'équilibre général du budget principal est réalisé en maintenant les taux de fiscalité au niveau de ceux de l'année 2022.

\*\*\*

Après avoir délibéré (1 abstention ; 47 suffrages exprimés dont 11 voix contre et 36 voix pour), le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 de la commune de Quimper.